



05160 PONTIS

Tél : 04.92.44.26.94

mairiedepontis@wanadoo.fr

www.pontis.fr

Date de la convocation
10 juin 2016

Membres élus :	5
Membres présents :	5
Membre excusé :	0
Membre absent :	0
Membres votants :	5

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Vendredi 24 JUIN 2016 A 20h00

L'an deux mille seize

et le vendredi 24 juin 2016 à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de PONTIS dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Georges GAMBAUDO, Maire de la Commune.

Etaient présents : Madame BAZIRE Muriel, Messieurs SAUNIER Vincent, SARRAZIN Christian et FLUCHERE Frédéric.

Secrétaire de séance : Madame Muriel BAZIRE

Séance ouverte à 20h15.

Approbation des délibérations prises lors de la dernière séance du conseil municipal

Un rappel est fait des points abordés lors de la dernière réunion du Conseil Municipal et des délibérations prises. Les Conseillers municipaux sont invités à signer ces dernières.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- La Décision Modificative 2/2016 concernant le budget communal.
- La Délibération 24/2016 concernant l'adhésion au service accessibilité des locaux de travail et/ou des Etablissement recevant du Public.
- La décision concernant le cimetière.

L'ensemble des élus présents acceptent la modification de l'ordre du jour.

Budget : Décisions Modificatives

Décision Modificative N°2/2016

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016 sont insuffisants. Il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires, de procéder au réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Comptes dépenses :

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Investissement	13	1323	67	Département	+ 4 063,00 €
Investissement	23	2313	48	Etat et établissement nationaux	- 5 503,00 €
Investissement	20	2031	37	Frais d'études	+ 1 440,00 €
Fonctionnement	012	6451		Cotisation à l'URSSAF	+ 1 500,00 €
Fonctionnement	012	6453		Cotisation aux caisses de retraites	- 1 500,00

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

OBJET : Proposition d'échange de bâtiments et de terrains avec Monsieur et Madame CLEMENT

N° : 23/2016

Dans le cadre de la protection de la hêtraie de Saint-Canis, des propositions ont été échangées depuis plusieurs années avec Monsieur et Madame CLEMENT.

Après concertation avec Monsieur et Madame CLEMENT, un projet d'échange a abouti et est soumis au vote du Conseil Municipal :

Terrains et bâtiments apportés par la commune :

A 20 – A 43 – A 48 – A 52 – A 55 – A 71 – A 72 - A 88 – A 89 – A 91 – A 94 – A 95 – A 97 – A 108 – A 109 – A 115 –A 123 – A 125 – A 131 - A 140 – A 159 – A 351 – A 353

Pour une valeur de 79 300 € établie à partir du rapport de consultation de France Domaine, déduction faite d'une moins-value de 15 700 € du bâtiment situé sur la parcelle A 125 et dont la remise en état a été évaluée selon devis à plus de 50 000 € sans terrain ni possibilité d'assainissement.

Terrains appartenant à Monsieur et Madame CLEMENT :

D 282 – D 290 – D 291 – D 293 pour une valeur selon France Domaine de 48 000 €.

En conséquence, dans le cadre de cet échange, Monsieur et Madame CLEMENT apporteront une somme de 31 300 €.

Conditions :

La mairie accepte le déclassement du chemin en limite des parcelles

A 128 – A 113 – A 110 – A 112 et autour des parcelles A 127 – A 115 et 125.

En contrepartie, Monsieur et Madame CLEMENT acceptent une servitude de passage sur la parcelle A 54 en prolongement du chemin communal.

La présente proposition est subordonnée à l'accord de France Domaine concernant la moins-value de la parcelle A 125.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'échange déterminé ci-dessus sous réserve de l'avis de France Domaine concernant la valeur de la parcelle A 125 ;
- **DEMANDE** que les conditions évoquées soient inscrites dans l'acte notarié ;
- **DIT** que les frais de notaires et de géomètres seront partagés de façon égale entre Monsieur et Madame CLEMENT et la Commune de Pontis ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet échange.

Voté à l'unanimité.

Objet : Adhésion au service « Accessibilité des locaux de travail et/ou des Etablissements Recevant du Public (ERP) »

N° : 24/2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence a créé un service qui apporte son expertise aux collectivités, par convention, pour une mission facultative intitulée «Accessibilité des locaux de travail et/ou des Etablissements Recevant du Public (ERP)».

Ce service a été créé en partenariat avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes (CDG05) dans le cadre des prestations facultatives autorisées par l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention d'adhésion à ce service pour une durée de trois ans, afin de mettre en conformité les bâtiments publics de la commune, tel que décrit par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, de rendre accessibles tous les établissements recevant du public (ERP) au 1er janvier 2015.

Toute personne ayant une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, doit pouvoir accéder aux diverses prestations et services offertes par les Services Publics.

Dans ces conditions, le conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel au centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence pour assurer la mise en accessibilité réglementaire et obligatoire des bâtiments communaux ouverts au public et à signer la convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis qui seront émis avant toute prestation par le Centre de Gestion 04.
- **DIT** que les dépenses inhérentes à la signature de cette convention seront inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

Voté à l'unanimité.

Objet : Cimetière

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses réunions et la médiation de janvier 2016 concernant le déplacement de la servitude de passage le long du cimetière de l'Eglise.

A ce jour la commune n'a pas reçu de réponse de l'une des parties des Consorts Liotard.

Il rappelle également l'urgence d'agrandir le cimetière.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de déposer un permis pour l'agrandissement selon les observations de l'Architecte des Bâtiments de France
- **DECIDE** de mettre à l'affichage des plans de ce dit cimetière
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet

Questions diverses

Fête des Pontissois

Comme tous les ans, la fête des Pontissois aura lieu le **samedi 27 aout prochain**. L'ensemble des membres du Conseil Municipal prendront en charge le plat principal, les participants apporteront les entrées et les desserts et la Commune s'occupera de l'apéritif et des boissons.

Séance levée à 22h

La secrétaire de séance

Madame BAZIRE Muriel

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Bazire', is written over a large, light blue oval stamp.

Affiche en mairie le 21/07/2016